

PRESSE DU 11.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !


En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== GÉNÉRALITÉS =====

Nextnews

11.11.2010

[http://www.nextnews.fr/communiquer\\_financier.asp?id\\_communique=53534&type\\_com=pdf&type\\_source=pj&lg=fr](http://www.nextnews.fr/communiquer_financier.asp?id_communique=53534&type_com=pdf&type_source=pj&lg=fr)

 <p><b>Secteur :</b> Electricité</p> <p><b>Marché :</b> ALTERNEXT</p> <p><b>Code ISIN :</b> FR0010396119</p> <p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.aerowatt.com">http://www.aerowatt.com</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>AEROWATT</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Toutes les informations financières de AEROWATT</u></p> <p style="text-align: center;"><u>S'abonner aux actualités financières de AEROWATT</u></p> <p><b>PROFIL :</b> Aéro watt figure parmi les principaux producteurs français d'électricité éolienne. L'activité du groupe Aerowatt s'organise autour de 5 pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- montage et financement de projets éoliens : maîtrise foncière, étude des gisements éoliens, réalisation d'études techniques et environnementales, recherche de financement, etc. ;</li> <li>- construction, maîtrise d'ouvrage déléguée et/ou maîtrise d'oeuvre des centrales ;</li> <li>- gestion et exploitation des centrales éoliennes ;</li> <li>- vente d'électricité.</li> </ul> <p>Le CA par source de revenus se ventile entre ventes d'électricité éolienne (78,4%) et de services (21,6%).</p> <p>Aéro watt exploite 18 centrales (d'une capacité totale de 50 MW).</p>
--	--

CHIFFRE D'AFFAIRES À FIN SEPTEMBRE 2010 : 10,1 ME (+ 68%)

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====

## Pression croissante sur l'appel d'offres éolien offshore, le SER au front

La Tribune

10.11.2010

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20101110trib000571696/pression-croissante-sur-l-appel-d-offres-eolien-offshore-le-ser-au-front.html>

Source : La Tribune.fr - 10/11/2010 | 19:14 - 332 mots|



**Plus les jours passent, plus le secteur de l'éolien offshore guette tout signe en provenance de ministère de l'Ecologie et de l'Energie**

Après Jean-Louis Borloo la semaine dernière, c'est Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, qui annonce cette semaine le lancement imminent de l'appel à concurrence pour l'installation d'une première tranche de 3.000 MW au large des côtes françaises. Mais les entreprises s'interrogent de plus en plus sur les modalités retenues et sur les zones propices sélectionnées. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) relaie leurs inquiétudes et met la pression sur le ministère.

Selon les informations de GreenUnivers.com, le SER a en effet envoyé aujourd'hui une lettre à Jean-Louis Borloo, demandant que son ministère clarifie officiellement la situation, et donne une visibilité à ses adhérents. L'organisation professionnelle dénonce le risque que font peser les incertitudes actuelles pour la construction d'une filière industrielle française dans ce secteur.

### Inquiétude sur la division en deux tranches

La première interrogation porte sur la puissance concernée par l'appel d'offres. Initialement prévue sur 3 GW d'un seul tenant, le ministre a indiqué récemment que deux tranches pourraient être lancées à deux échéances différentes, l'une de 2 GW et l'autre de 1 GW. Face à ce manque de visibilité, le SER demande une explication, et milite pour que le ministère s'en tienne à un appel d'offres de 3.000 MW minimum, à même d'impulser une véritable dynamique industrielle.

Certaines zones propices retenues par les préfets de région, et présentées à l'issue d'un travail de concertation de plus d'un an, pourraient être remises en question, indique aussi le SER. Un changement qui serait intervenu dans la plus grande discrétion, sans tenir compte des avis des diverses parties prenantes (usagers de la mer et acteurs de la filière).

"Pour favoriser le choix des meilleurs projets, il est indispensable que l'Etat définisse un nombre minimum de 10 grandes zones, suffisamment larges et réparties de manière homogène le long des côtes françaises," écrit le SER. Le syndicat n'hésite pas à souligner que l'Allemagne et le Royaume-Uni ne tergiversent pas, eux, sur leur stratégie offshore, et donnent une visibilité aux acteurs industriels. Une méthode claire qui pourrait éclipser l'attractivité du marché français.

A. Simonnet / GreenUnivers.com - 10/11/2010, 19:14

## ===== OFFSHORE - RÉGIONS ===== ===== RÉGIONS =====

**BRETAGNE 29 FINISTERE 29380 Bannalec & Scaër & Le Trévoux 29340 Riec-sur-Belton & 29350 Moëlan-sur-Mer**

Le Télégramme

11.11.2010

[par](#) association - merci à P.F.

### PONT-AVEN

#### Conseil. Le projet éolien de la Cocopaq refusé

11 novembre 2010

Avec l'étude de programmation du musée, d'autres points ont été abordés, lundi, au conseil municipal. Refus de la ZDE de la Cocopaq Les élus désapprouvent, en tant..

Tags : [Collectivités territoriales](#) [Commune](#) [conseil municipal](#)

## PONT-AVEN

### Conseil. Le projet éolien de la Cocopaq refusé

Avec l'étude de programmation du musée, d'autres points ont été abordés, lundi, au conseil municipal.

#### Refus de la ZDE de la Cocopaq

Les élus désapprouvent, en tant que commune riveraine, le projet de Zone de développement de l'éolien (ZDE) de la Cocopaq. La détermination de ce zonage permet la localisation des engins dans les lieux les plus pertinents d'un point de vue énergétique et le moins perturbant pour les nuisances sonores éventuelles. La ZDE proposée ne concerne que les territoires des communes volontaires, à savoir

Scaër, Bannalec, Le Trévoux, Riec-sur-Belton et Moëlan-sur-Mer.

Roland Pensec annonce posséder des courriers de riverains de sites déjà opérationnels, notamment à Lizio, dans le Morbihan : « Les mots qui reviennent c'est toujours : "c'est insupportable, c'est invivable. Le bruit est infernal, même à une distance de 1.000 m" ».

Il poursuit en expliquant qu'à Bannalec, les installations sont prévues à 380 m des maisons : « Moi j'imagine le cauchemar des voisins, des résidents, je ne veux pas cautionner cette situation, alors je vote contre ».

Un choix largement suivi par les

élus : la proposition a été rejetée avec seize voix contre et six abstentions.

#### Création d'un CISPD

Un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance va être créé sur le ressort géographique des communes de Trégunc, Pont-Aven et Névez. Ce conseil constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles la mobilisation doit se faire. Au titre de la prévention de la délinquance, le conseil dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des actions et des objectifs coordon-

nés dont il suit l'exécution. Il encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive. Le siège du CISPD a été fixé à la mairie de Trégunc, qui en assurera le fonctionnement administratif. Une trentaine de personnes en feront partie. Les élus y représentant la commune de Pont-Aven sont Isabelle Biseau, Madeleine Bourhis, Chantal Guillou et Marie-Renée Rault.

+++++

**HAUTE-NORMANDIE** **76 Seine-Maritime** **76560 Harcanville**

Paris-Normandie  
11.11.2010  
<http://www.paris-normandie.fr/article/autres-actus/le-parc-eolien-tourne>

## Le parc éolien tourne

Publié le jeudi 11 novembre 2010 à 08H00

**Autre volet concernant l'énergie renouvelable : l'éolien.**

Le pays de Caux n'est pas en reste puisqu'il compte un petit parc de quatre éoliennes sur la commune d'Harcanville. Gérées par la société Energie Team France, les éoliennes ont... **suite bridée**

+++++

**NORD-PAS-DE-CALAIS** **62 PAS-DE-CALAIS** **62134 Fiefs** **62550 Bailleul-lès-Pernes & Sachin**

La Voix du Nord  
11.11.2010  
[http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Saint\\_Pol\\_sur\\_Ternoise/actualite/Autour\\_de\\_Saint\\_Pol\\_sur\\_Ternoise/Ternois\\_Est/2010/11/06/article\\_a-fiefs-bailleul-les-pernes-et-sachin-le.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Saint_Pol_sur_Ternoise/actualite/Autour_de_Saint_Pol_sur_Ternoise/Ternois_Est/2010/11/06/article_a-fiefs-bailleul-les-pernes-et-sachin-le.shtml)

[Accueil](#) » [Edition Saint Pol sur Ternoise](#) » [Autour de Saint Pol sur Ternoise](#) » [Ternois Est](#) » À Fiefs, Bailleul-lès-Pernes et Sachin, les chantiers de construction de dix éoliennes vont débiter

## À Fiefs, Bailleul-lès-Pernes et Sachin, les chantiers de construction de dix éoliennes vont débiter

samedi 06.11.2010, 05:17 - La Voix du Nord



À Fiefs, René Choquet a obtenu l'autorisation pour quatre éoliennes sur les six qu'il voulait installer.

### | PERNOIS ET PAYS D'HEUCHIN |

**Le Pernois a accueilli les toutes premières éoliennes ternésiennes, à Valhuon, le 21 octobre 2005. ...**

En 2009, dix nouvelles éoliennes étaient inaugurées sur le secteur, à Valhuon, Hestrus, Tangry et Huclier. Elles seront bientôt rejointes par dix autres à Bailleul-lès-Pernes et Sachin, pour le Pernois, et à Fiefs, première commune du Pays d'Heuchin à se convertir à l'énergie éolienne. Trois chantiers qui doivent débiter ces jours-ci.

> **Quatre éoliennes à Fiefs.**- La commune de 4 000 habitants deviendra bientôt la seule dotée d'éoliennes sur la com de com du Pays d'Heuchin. Un projet vieux d'une dizaine d'années, auquel le maire René Choquet tenait beaucoup. « La commune avait demandé l'implantation de six éoliennes sur son territoire, rappelle-t-il. Quatre ont été acceptées fin 2009, deux ont été refusées à cause des chiroptères, c'est dommage. » Les terrains sur lesquels le parc sera installé appartiennent entièrement à la commune. « Nous avons acheté et échangé des parcelles, tous les revenus engrangés reviendront donc à l'ensemble de la commune et non à quelques particuliers. Une partie profitera également à la com de com. » Les travaux d'implantation des machines devraient démarrer avant la fin de l'année. Elles seront construites tous les 400 mètres, à 700 mètres de la première habitation, le long de la RD 77 en direction de Sains-lès-Pernes, « dans le prolongement de celles qui existent sur le Pernois », précise René Choquet. Elles tourneront dès l'an prochain et « seront une manne financière non négligeable qui permettra très vite de faire des projets dans la commune, exulte le maire. Elles seront très vite amorties.

» > **Deux éoliennes à Sains-lès-Pernes.**- La commune a obtenu le permis de construire deux éoliennes, le 18 juin 2009. Le renforcement des chemins est prévu avant l'hiver, « comme à Fiefs », précise le maire, Jean-Paul Hermant. Les deux machines sanctoines se trouveront dans la continuité des fieffoises, au lieu-dit Les Amarettes, « à plus de 1 200 mètres des premières maisons.

C'est après le village, ça n'occasionnera aucune gêne sonore. Même les problèmes de réception télévisée n'auront pas lieu », assure le premier magistrat. Sollicité dès les premiers sursauts éoliens sur le Ternois, Jean-Paul Hermant regrettait de « voir les communes voisines s'équiper et de ne pas en profiter. Mais c'est bien d'avoir attendu le schéma éolien pour ne pas faire n'importe quoi ». Deux privés accueilleront ces éoliennes et recevront donc une indemnité. Comme à Fiefs, c'est InnoVent qui les prend en charge.



en vigueur vers le 30 septembre 2012.

Avec 578 éoliennes accordées au 1er juin 2010, notre région est la première au niveau national, dont, dans l'Aisne, 137 éoliennes ayant une puissance de 1 212 MW. À l'horizon 2013, 580 sont prévues dans la région et en 2020, 1 100, soit le triple.

I.B.

\*[www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr) et aussi

[http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette\\_avant\\_projet\\_schema\\_regional\\_cle5a218a.pdf](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_avant_projet_schema_regional_cle5a218a.pdf)

===== ETRANGER =====

**BELGIQUE - WALLONIE**

**Namur**

**5310 Boneffe**

Plaine de Vie

11.11.2010

<http://www.plainedevie.net/>

## Réaction citoyenne contre les éoliennes de la plaine de Boneffe

### Tract de la soirée d'information



Lever de soleil sur la plaine de Boneffe

Bonsoir à tous,

Certains d'entre vous sont venus ce soir à la suite d'un toute-boîtes que nous avons distribué chez les riverains du projet éolien de la Plaine de Boneffe. A la suite d'un malheureux quiproquo, et contrairement à ce que nous avons annoncé, cette soirée n'est pas organisée par la Commune d'Eghezée pour entendre Air Energy et faire valoir notre point de vue quant à ce projet.

L'objet de la soirée est une information sur les résultats de l'étude d'incidence de CSD commandée par Air Energy pour construire 12 éoliennes sur la Plaine de Boneffe.

Malgré notre demande et contrairement à ce qui avait été sous entendu à la réunion citoyenne du 17 mars dernier à Branchon, **nous n'aurons pas de temps de parole** en dehors des questions que nous pourrions poser, tout comme vous d'ailleurs. Nous nous permettons donc de vous soumettre quelques idées majeures de notre réflexion.

Lire la suite ...

#### I - Qui sommes-nous ?

Un groupe de citoyens riverains de la plaine de Boneffe décidés à réagir face à un projet commercial, démesuré et non intégré.

**Le débat n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre l'éolien en général.** Il se situe sur le caractère intégré, mesuré et réfléchi de son implémentation au sein d'un espace de vie rural.

Notre action, comme l'indique le nom de notre site [www.plainedevie.net](http://www.plainedevie.net) veut rappeler à chacun que cette plaine constitue un paysage unique, un lieu de vie pour la faune et la flore pour les générations actuelles et futures. Le ".net" (Network/Réseau) souligne le caractère collectif de la réaction citoyenne. **Cette plaine, c'est l'agora d'un espace rural à préserver.**

**Nous ne sommes pas des opposants par principe à l'éolien** mais nous désirons nous positionner comme des interlocuteurs crédibles, représentatifs des riverains - avec déjà plus de 400 adhérents à ce jour- et constructifs vis-à-vis de promoteurs éoliens non suffisamment informés de notre terroir.

#### II - Quelles ont été les étapes du projet :

- ✓ **Novembre 2008** : trois réunions d'information ont eu lieu. Nous n'étions, ni informés ni organisés afin de poser des questions pertinentes à Air Energy.
- ✓ **Décembre 2008** : notre mouvement a vu le jour et a déposé, in extremis, quelques questions pertinentes à intégrer dans l'étude d'incidences.
- ✓ **Mars 2010**: nous avons organisé une réunion citoyenne à Branchon afin d'informer les riverains. Notre volonté était d'établir un débat contradictoire avec Air Energy afin que plusieurs de nos revendications soient examinées lors de l'étude d'incidence. Le Collège et le Conseil communal d'Eghezée ont témoigné de leur intérêt pour ce dossier par la présence de plusieurs de leurs représentants. Il nous a été proposé d'organiser une réunion après la publication de l'étude d'incidence. Nous y sommes.

#### III - Les problèmes de communication

- ✓ **En dépit de notre représentativité, nous n'avons jamais pu être autour de la table avec Air Energy.** A chaque étape de la procédure, notre demande de discussion a toujours été refusée en nous promettant qu'elle se tiendrait lors de la publication des résultats de l'étude d'incidence.
- ✓ **Air Energy, promoteur de l'éolien dans nos régions, peut-elle continuer à nous ignorer ?** Pourquoi ne veut-elle pas entrer en contact avec nous ? Croit-elle que son projet ne résistera pas à la critique d'un simple mouvement de citoyens dont ce n'est pas l'activité professionnelle ?
- ✓ Si elle obtient son permis, Air Energy n'aura plus aucune obligation de consulter ni les riverains ni les autorités communales concernées. **Elle ne vous a jamais demandé votre avis, elle ne le fera vraisemblablement pas lors de la construction des éoliennes.**
- ✓ **Marquez votre opposition à ce projet et vous serez peut-être écoutés dans l'avenir.** Administrativement, nous n'avons plus d'autre choix que de refuser en bloc le projet, ce qui nous contrarie.
- ✓ Cette stratégie pourra contraindre Air Energy à **recommencer la procédure** et dans ce cas, nous consulter afin de construire un projet alternatif.

#### **IV - Les incidences négatives du projet actuel sur différents aspects.**

Nous pouvons déjà relever de nombreux problèmes et zones d'ombre à résoudre laissés sans réponse par l'étude d'incidence :

- ✓ **Des paysages « reconstruits » :** l'étude reconnaît que « *le paysage actuel est de type « openfield » caractéristique de la Hesbaye et dans une zone à « haute sensibilité paysagère » (partie Sud) ainsi que la nécessité d'assurer la préservation d'une harmonie et d'un équilibre visuel* ». Or, elle tend à vouloir minimiser l'impact sur le paysage en affirmant que « *cette implantation[d'éoliennes] va recomposer de manière intéressante le paysage de la plaine de Boneffe en lui donnant une dimension verticale* ».
- ✓ **De l'aspect immobilier :** le promoteur s'engage à verser une somme importante aux communes pour « préjudice environnemental » ainsi qu'une indemnité aux propriétaires des terrains. Il **devrait faire une proposition** aux propriétaires victimes de dépréciation immobilière bien réelle, dont la maison est en co-visibilité avec une ou plusieurs des éoliennes.
- ✓ **De la proximité des riverains :** l'étude confirme que les **premières habitations sont à moins de 590 mètres des éoliennes**. Or, la distance minimale devrait être de 750 mètres conformément à ce qui est communément admis jusqu'à présent.
- ✓ **De l'éolien citoyen :** nombreux sont les riverains interpellés par l'éolien et qui désirent promouvoir cette énergie et même y participer activement par le biais de la technique de l'éolien citoyen. **Contrairement à ce qui a été annoncé** dans les réunions d'information, **rien n'est prévu** à cet égard.
- ✓ **De la santé :** vous le savez, l'ambiance sonore sur la Plaine de Boneffe est très calme et donc **le bruit des éoliennes sera bien entendu perceptible**. Durant la nuit, le bruit des éoliennes sera très nettement perceptible, des pièges acoustiques devraient être aménagés.
- ✓ **De l'histoire :** l'implantation d'éoliennes en ce site **ne respecte pas plusieurs sites historiques remarquables**, que soit de l'époque gallo-romaine (la Chaussée Romaine, le tumulus d'Hottomont et d'autres tumuli) ou de l'époque plus récente de Louis XIV (la Bataille de Ramillies). Ces endroits sont à exclure des zones d'implantation.
- ✓ **Les travaux de voiries et le trafic :** **l'accès au chantier par près de 2000 camions** se fera depuis la route de la Hesbaye à Boneffe. Afin d'éviter ce trafic, ne faudrait-il pas entrer sur le chantier par la route de Ramillies là où elle n'est bordée par aucune habitation ?
- ✓ **Des chiffres irréels :** Il faut savoir que la productivité d'une éolienne se calcule notamment, et en simplifiant, par le taux de capacité. En l'espèce, l'étude annonce un taux de capacité de 2600 heures alors que la moyenne actuelle en Wallonie est de 1840h. Notre évaluation estime un taux de capacité de 1445 heures par an en prenant les normes du Cadre de référence et de la jurisprudence correspondante (taux de capacité minimum de 2200H/an). **La productivité énergétique du projet est totalement insuffisante.**
- ✓ **La nature et les compensations ornithologiques :** l'étude conclut par l'imposition de mesures très strictes à mettre en œuvre pour les protéger, pendant la phase de construction et d'exploitation des éoliennes. Elle demande, notamment, de garantir l'absence d'autres projets éoliens vers Hemptinne et Jauche. Or, nous constatons, en ce moment, le démarrage du projet de Merdorp-Thisnes. Par ailleurs, comment et par qui, ces contraintes seront-elles contrôlées ?
- ✓ **Les photomontages :** ne rendent pas compte objectivement de la réalité de l'impact paysager. En combinant astuces photographiques (grand angle, objet prépondérant à l'avant plan, angle de vue choisi, masquage,...), ainsi que des erreurs d'échelle dans les éoliennes, les photomontages finissent par manquer cruellement de crédibilité et de neutralité et ne plus représenter la réalité du projet.

#### **V - Nos questions :**

1. Puisque l'éolien n'est qu'une question d'écologie et non d'économie (le contraire)?, Air Energy serait-elle prête à réaliser le projet de Boneffe sans certificats verts?

2. Les éoliennes représentent une technologie plus coûteuse que les sources d'énergie classiques (charbon, fuel, gaz ou le nucléaire). Pourquoi n'est-ce pas mentionné dans l'étude ?
3. On sait que les groupes ornithologiques et « nature » sont partagés sur l'éolien. Néanmoins, dans le présent projet, la dernière revue Natagora signale son opposition à celui-ci. N'est-ce pas une problématique à revoir ?
4. Pourquoi n'y a-t-il pas une action et une implantation concertée des éoliennes dans la région ? Par exemple, autour de nous, au cours des deux dernières semaines, nous pouvons constater plusieurs enquêtes en cours :
  - a. le 17 novembre réunion d'information pour le parc de la Bruyère par Abo Wind,
  - b. le 18 novembre réunion d'information pour le parc de Dhuy par Electrabel,
  - c. le 24 novembre pour le parc de Fernelmont par SPE-Luminus,
  - d. le 23 novembre pour le parc de Merdorp par Tecteo.

#### VI - Nos propositions pour le futur

- ✓ **Nous désirons être actifs au sein d'un comité d'accompagnement.**
- ✓ L'accord de gouvernement **commande une planification éolienne sérieuse et une révision du Cadre de Référence**. Ce n'est donc pas le moment de poursuivre la prolifération anarchique de parcs éoliens et d'admettre que l'initiative communale ou provinciale puisse biaiser la conception régionale. Nous demandons une action concertée entre ces différents niveaux de pouvoir.
- ✓ **CSD, le bureau d'études, fait l'objet de plusieurs demandes de retrait d'agrément** pour prise de position en faveur des projets éoliens. Nous demandons que l'étude soit réalisée par un bureau totalement neutre et ne faisant l'objet d'aucune contestation pouvant ainsi assurer aux riverains une enquête réellement objective : à charge et à décharge.
- ✓ Nos obligations internationales dans le cadre européen (**13% d'énergie renouvelable d'ici 2020**) **peuvent parfaitement être honorées en arrêtant l'éolien on-shore** au profit du seul off-shore.
- ✓ Nous insistons sur le fait **qu'il faut économiser l'énergie plutôt** que de croire que les éoliennes sont là pour rencontrer notre demande sans cesse croissante, d'électricité.

#### Conclusions :

A la lecture de ce qui précède, que vous soyez opposés ou que vous désiriez que le projet soit réexaminé, nous vous invitons à **signer une des lettres reprises sur le site et à les adresser aux collègues des 3 communes**.

Si vous désirez encore nous soutenir pour notre action actuelle et future, **un don** contribuera à défendre votre environnement. Merci d'effectuer un versement, aussi minime soit-il, sur le compte n° 088-2493540-53 ouvert au nom de Plaine de Vie.

NOUVELLES

11 NOVEMBRE 2010 COMMENT TRACKBACK-URI

O comm

+++++

SUISSE

VAUD (Jura-Nord)

1358 Valeyres-sous-Rances

L'Omnibus

11.11.2010

<http://lomnibus.ch/district/valeyres-sous-rances-district/des-eoliennes-dans-la-plaine-de-l%E2%80%99orbe-d%E2%80%99ici-cinq-ans%E2%80%89/>

Accueil » 245 - 051110, Valeyres-sous-Rances » Des éoliennes dans la plaine de l'Orbe d'ici cinq ans ?

Des éoliennes dans la plaine de l'Orbe d'ici cinq ans?

Par [Sylvie Troyon245 - 051110, Valeyres-sous-Rances](#) 11.11.2010



José Basset de Vento Ludens Suisse, présente le projet à la population.

Mercredi soir dernier, 27 octobre, une quarantaine de personnes se sont déplacées, suite à l'invitation de la Municipalité, pour assister à une séance de présentation d'un projet d'implantation de cinq éoliennes dans la plaine de l'Orbe, en très grande partie sur le territoire communal du village de Valeyres-sous-Rances.

Ce projet est intéressant pour la société Vento ludens Suisse GmbH, qui a une antenne aux Ducats, à Orbe, ainsi que pour son partenaire, les Sociétés Industrielles de Genève. Malgré le prix de six millions de francs l'éolienne, sans compter le coût de l'implantation des infrastructures routières et autres frais de dossiers, les initiateurs sont confiant dans la faisabilité du projet.

#### **Explications et présentations bien ficelées**

José Basset de Vento ludens Suisse, natif d'Orbe, a expliqué avec clarté les diverses implications, tant au niveau inconvénients (bruit, impact visuel, problèmes pour les oiseaux et les chauves-souris) qu'en citant aussi les avantages (énergie propre, pas d'inconvénients bruyants pour les habitants, puisque situé assez loin de la localité).

De plus, ce serait une somme substantielle annuelle qui rentrerait dans les caisses communales, étant donné que le siège de la société qui générerait le projet et son fonctionnement, serait implanté sur le territoire de la commune. L'avantage par rapport à d'autres projets régionaux ? il y a moins de partenaires, soit quelques particuliers qui ont d'ores et déjà signé une convention, ainsi qu'une seule commune concernée.

Ceci simplifie grandement les négociations. D'autant plus que les EPO, représentés par l'Etat de Vaud, ne souhaitent en aucun cas se mettre en porte-à-faux avec la commune concernée.

#### **Un trajet encore long avant l'étape finale**

Le projet présenté n'a pas vraiment soulevé d'oppositions, bien au contraire. Le syndic, Jean-Paul Widmer précise que «ce projet ne coûterait rien à la communauté, sauf si le législatif décide que la commune de Valeyres-sous-Rances devenait partenaire en étant actionnaire».

Il précise que la Municipalité viendra prochainement devant les conseillers avec un préavis Municipal, afin de savoir si le législatif accepte le souhait de l'exécutif de continuer le projet.

Toutefois, d'ici à ce que les éoliennes puissent fournir de l'électricité à environ sept mille ménages, le chemin est encore long et parsemé de nombreux tests (vitesse du vent dans ce couloir, implantation des mâts dans la tourbe, études de rentabilité), d'abondants dossiers à monter et de mises à l'enquête à accepter.

**Photo Sylvie Troyon**

+++++

**SUISSE**

**NEUCHÂTEL**

**Crêt-Meuron**

L'Omnibus

11.11.2010

[http://www.arcinfo.ch/journal/region/canton/article/324748/les\\_eoliennes\\_de\\_cret\\_meuron\\_pourront\\_pousser\\_de\\_six\\_metres.html](http://www.arcinfo.ch/journal/region/canton/article/324748/les_eoliennes_de_cret_meuron_pourront_pousser_de_six_metres.html)

**RÉGION > CANTON**

11.11.10 | 09:33 | ArcInfo

PAYSAGE

## Les éoliennes de Crêt-Meuron pourront pousser de six mètres



ÉOLIENNES Un peu plus près du ciel au Crêt-Meuron. (Archives Christian Galley)

Les cinq oppositions à la modification de la hauteur maximale des éoliennes, de 93 à 99 mètres, du parc éolien du Crêt-Meuron, ont été levées par le Conseil d'Etat. Le gouvernement a pris cette décision hier lors de sa séance hebdomadaire.

Les oppositions émanaient de l'Association des Amis de Tête-de-Ran – La Vue-des-Alpes, l'Association des Amis du Mont-Racine, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et d'un groupe de voisins.

Le Conseil d'Etat avait déclaré d'emblée irrecevables les deux premières, ces associations n'ayant pas la qualité pour s'opposer.

Celle de la Ville de La Chaux-de-Fonds a également été levée, cette dernière n'appartenant pas au cercle des communes devant être consultées, écrit le Conseil d'Etat. En outre, il juge que l'inscription des villes des Montagnes à l'Unesco ne constitue pas un élément, puisqu'elle protège uniquement le tissu urbain de ces villes.

Quant aux deux dernières oppositions, leurs arguments avaient déjà été examinés lors de la première mise à l'enquête publique du PAC en 2002, souligne le gouvernement neuchâtelois.

La hauteur des éoliennes de Crêt-Meuron avait dû être revue en raison de la disparition du marché du modèle initial d'éolienne de 93 mètres, lors de la longue procédure de sanctionnement du plan d'affectation cantonal du Crêt-Meuron, de 2001 à 2007. La mise à l'enquête publique de cette modification avait entraîné les cinq oppositions. /comm-djy

Dernière mise à jour : 11.11.10 | 13:49

+++++

**SUISSE**

**NEUCHÂTEL**

**Crêt-Meuron**

RTN



11.11.2010

<http://www.rfi.ch/rtn/Actualite/Regionale/111110Eoliennes-du-Cret-Meuron-le-Conseil-d-Etat-leve-les-oppositions.html>

## Actualité

[Flux RSS](#)

### ***Eoliennes du Crêt-Meuron: le Conseil d'Etat lève les oppositions***

11.11.2010 | 10:43



La bataille juridique à propos de la hauteur des éoliennes du Parc du Crêt-Meuron se poursuit.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a levé les cinq oppositions qui contestent le nouveau modèle d'éoliennes, d'une hauteur maximale de 99m, au lieu des 93 prévus dans le plan originel d'affectation, adopté en 2001. Le gouvernement précise, dans un communiqué, que l'ancien modèle n'est plus sur le marché.

Les cinq opposants, ou en tout cas une partie d'entre eux, vont sans doute faire recours au Tribunal administratif. /fpa